

ARRÊTÉ DU MAIRE

TRAVAUX

Arrêté temporaire réglementant le stationnement et la circulation
- Rue Docteur-Boutin

N° 2024/197

Le Maire de Clisson,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

VU le Code de la route et le Code de la voirie routière ;

VU la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

VU l'Instruction Interministérielle en date du 6 novembre 1992 modifiée, relative à la signalisation routière ;

VU la demande formulée par la Société BLANLOEIL, 16 rue des Ajoncs, Parc Industriel de Tabari, 44190 CLISSON ;
Considérant que pour assurer l'ordre, la circulation et la sécurité sur la voie publique, il y a lieu de prendre certaines dispositions :

A R R È T E

Article 1 - **Rue Docteur Boutin** : afin de permettre la réparation d'une conduite AEP, la société BLANLOEIL est autorisée à occuper le domaine public et à effectuer les travaux,

du 10 au 14 juin 2024.

Article 2 - A cet effet, la circulation routière s'effectuera par demi-chaussée avec un alternat manuel pendant la durée des travaux et sera rétablie le soir.

Article 3 - Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

Article 4 - Tous les travaux, y compris les réfections définitives du domaine public (*chaussée, trottoir et marquage au sol*), seront **impérativement achevés et terminés le 14 juin 2024 au soir.**

Les réfections définitives devront être réalisées à l'identique des revêtements ou pavage existants.

Article 5 - Les dispositions qui précèdent seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

Cette signalisation sera mise en place par les soins et sous la responsabilité de la société.

Article 6 - La Société BLANLOEIL, la direction générale des services, la police municipale, la Brigade de Gendarmerie et le SDIS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clisson, le 23 mai 2024

Certifié conforme

Publié et affiché, le 7 JUIN 2024

Xavier Bonnet
Maire

